

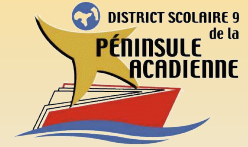
PROCESSUS DE CONCERTATION - RECOMMANDATION DÉCOULANT DE L'ANALYSE DES OPINIONS

Léandre-LeGresley de Grande-Anse
Ola Léger de Bertrand
et Le Maillon de St-Léolin

Le 16 juin 2011

Concertation

Étapes préliminaires

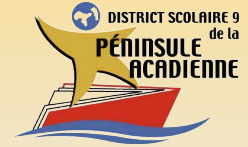


Il fut discuté que le moment était venu de:

- ❑ se prendre en main;
- ❑ donner et recevoir la rétroaction;
- ❑ dresser un plan d'action;
- ❑ viser l'utilisation maximale des ressources

ET d'assurer l'équité dans les apprentissages de tous nos élèves.

Étapes préliminaires ELL, Maillon et Ola Léger



Quelques-unes des étapes:

- ❑ 19 janvier 2011 - rencontre d'information et période de questions
- ❑ 29 mars 2011 - rencontre pour le dépôt des opinions et mémoires avec les parents et tuteurs légaux
- ❑ 6 avril 2011 - rencontre d'information avec le public en général
- ❑ Jusqu'au 22 avril 2011 - prolongation pour recevoir les documents d'opinions
- ❑ **Lecture des opinions par les conseillers – jusqu'au 5 mai 2011**
- ❑ **Rencontres d'analyse et étude des recommandations en conseil
(les 5, 9 et 14 mai 2011 / 6 juin 2011)**

Concertation

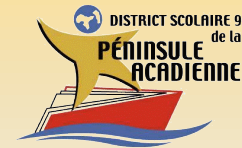
Étapes préliminaires



- Processus effectué conformément à la Politique 409 du ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance

Concertation

Rappel sur certains faits



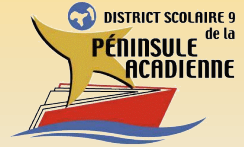
Projection de la population étudiante:

								Réel	Projection			
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Léandre LeGresley	86	87	88	76	77	64	54	52	51	53	57	53
Ola Léger	164	149	145	140	122	124	130	122	117	107	107	103
Le Maillon	93	81	72	65	71	69	63	65	61	57	43	43

- ❑ Décroissance annuelle de la population
- ❑ L'inscription prévue en date de mai 2011 est légèrement différente de la projection, soit:
 - Léandre-LeGresley 50 élèves
 - Ola Léger 117 élèves
 - Le Maillon 62 élèves.

Concertation

Possibilités

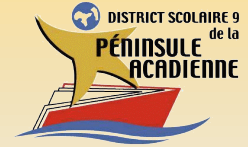


Il y a eu deux options qui furent considérées:

- 1) Statu quo – continuité en trois écoles distinctes
- 2) Regroupement d'écoles en un même lieu.

1) Statu quo

Trois écoles distinctes

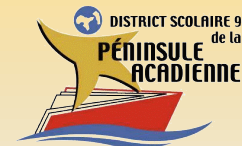


La planification des services prend en considération:

- la baisse de la clientèle étudiante;
- la diminution de services due au fait que plusieurs services sont financés selon le nombre d'élèves;
- les compressions budgétaires annoncées qui limitent ou même éliminent certaines réallocations budgétaires qui étaient possibles jusqu'en 2010-2011.

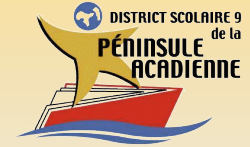
1) Statu quo – Trois écoles distinctes

Données comparatives



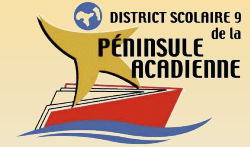
	ELL		Maillon		Ola	
	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012	2010-2011	2011-2012
Nombre de classes	4	3	5	5	9	9
Nombre d'élèves	52	50	65	62	122	117
ETP en salle de classe	4,40	3,40	5,50	5,50	9,90	9,90
Direction	0,60	0,60	0,60	0,60	1,00	0,80
IPLE	0,00	0,00	0,30	0,00	0,30	0,00
Enseignants ressource (et autres)	0,60	0,35	0,55	0,35	0,50	0,90
Littératie	0,00	0,10	0,20	0,20	0,40	0,40
adjointe admin. 10 mois	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86	0,86
Intervenants	1,00	1,13	0,50	0,13	0,50	0,25
Aide enseignant	1,00	1,00	1,00	1,00	3,00	4,00
Aide enseignant - vue et ouïe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assistant biblio	0,22	0,22	0,22	0,22	0,28	0,28
concierge I	0,50	0,50	1,78	1,38	1,63	1,63
concierge II	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1) Statu quo - Quel sera le nombre de groupes à Léandre LeGresley?



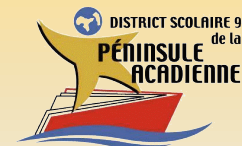
	ELL									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M										
1										
2										
3										
4										
5	13	1	14	1	16	1	9	1	13	1
6	12	1	13	1	14	1	16	1	9	1
7	12		12	1	13	1	14	1	16	1
8	13	1	12		1	12	1	13	1	14
Total	50	3	51	3	55	4	52	4	52	4

1) Statu quo - Quel sera le nombre de groupes à Ola Léger?



	OLA									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M	12	1	6	1	13	1	9	1	9	1
1	13	1	12	1	6	1	13	1	9	1
2	11	1	13	1	12	1	6	1	13	1
3	9	1	11	1	13	1	12	1	6	1
4	17	1	9		11	1	13	1	12	
5	13	1	17	1	9	1	11	1	13	1
6	13	1	13	1	17	1	9		11	1
7	13	1	13	1	13	1	17	1	9	
8	16	1	13	1	13	1	13	1	17	1
Total	117	9	107	8	107	8	103	8	99	7

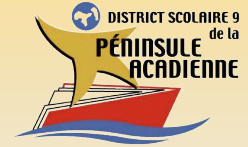
1) Statu quo - Quel sera le nombre de groupes à Le Maillon?



		MAILLON									
		2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
		Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M		10	1	11	1	3		8		8	1
1		13	1	10	1	11	1	3	1	8	
2		9	1	13	1	10	1	11	1	3	1
3		16	1	9	1	13		10		11	
4		14	1	16	1	9	1	13	1	10	1
5											
6											
7											
8											
Total		62	5	59	5	46	3	45	3	40	3

1) Statu quo

Bref...



- Le nombre d'élèves diminue;
- Le nombre de groupes diminue;
- Le nombre de classes combinées est en croissance;
- Le budget alloué par élève diminue;
- Les besoins augmentent;
- Les besoins en réparations mineures et en immobilisation sont au-delà des budgets accordés;
- Compressions budgétaires majeures

BESOIN DE FAIRE AUTREMENT

OPINIONS/MÉMOIRES

Documents d'opinion

Statistiques de participation			
	nombre d'élèves représentés	nombre d'élèves non représentés	% des opinions représentant les élèves
ELL	22	29	43,1%
Ola	67	135	33,2%
Maillon	35	40	46,7%

Le nombre total d'élèves inclus les préinscriptions des élèves de maternelle pour septembre 2011.

Au total, 33 documents d'opinion ont été émis dont:

- 2 documents avec signature seulement (aucune rédaction - contenu);
- 4 documents du public.

Les opinions...en bref

Il en ressort:

- **Opposition à la fermeture d'Ola Léger;**
- Les résidents affirment que la localité de Bertrand est en croissance;
- **Rezonage de la région de Maisonnette;**
- **Pas de classe combinée;**
- Maximiser les espaces;
- Ajouts de locaux à Le Maillon pour accueillir car l'école est plus jeune que ELL;
- Regarder au district avant les écoles;
- **Dans une école pour plus de service;**
- Regroupement de ELL et Maillon;
- **Pétition pour le rezonage;**
- Trajets d'autobus;
- Les services de cafétérias, laboratoires, etc.;
- Sport (accès aux infrastructures de la municipalité);
- L'âges des écoles;
- Veulent des changements;
- Nombre de locaux disponibles;
- Etc.

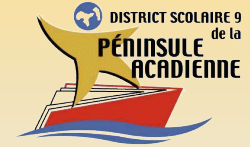
En sachant que...

- Les parents et les tuteurs légaux ont émis leurs opinions, ainsi que le public en général;
- Que le nombre de locaux classes disponibles aux trois écoles sont les suivants :

Classes	ELL = 14	Maillon = 9	Ola Léger = 10
+ autres classes	+ 4 = 18 au total	+ 4 = 13 au total	+ 4 = 14 au total
- État des bâtiments: Les écoles LL et Le Maillon sont en meilleure condition qu'Ola Léger;
- Il y a une diminution de la clientèle scolaire dans les trois écoles;
- La plupart des services sont financés en fonction du nombre d'élèves;
- Certaines réallocations budgétaires qui ont été possible de faire jusqu'à maintenant sont de plus en plus difficiles;
- Le temps perdu en déplacement pour le personnel itinérant pourrait être consacré à améliorer les services et ce, même sans l'ajout de personnel supplémentaire.

Regroupement de deux écoles

Recommandation est conditionnelle à ...



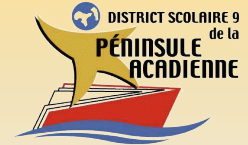
1. Assigner pas moins que la norme en enseignement ressource (ER);
2. Plus: Assigner **une ressource supplémentaire en enseignement ressource (ER)** pour contrer les besoins des élèves ayant des besoins particuliers. L'allocation pouvant se présenter comme suit (et ce toujours conditionnel à la norme fixée par le ministère chaque année et le nombre d'élèves total).

Exemple - si le nombre d'élèves est le suivant et la norme est 1/200, le portrait serait le suivant :

- 2011-2012 = $141 / 200$ = norme de 0,7 + ressource supplémentaire de 1,0 = 1,7 ETP
- 2012-2013 = $138 / 200$ = norme de 0,7 + ressource supplémentaire de 1,0 = 1,7 ETP
- 2013-2014 = $127 / 200$ = norme de 0,6 + ressource supplémentaire de 1,0 = 1,6 ETP
- 2014-2015 = $123 / 200$ = norme de 0,6 + ressource supplémentaire de 1,0 = 1,6 ETP
- 2015-2016 = $118 / 200$ = norme de 0,6 + ressource supplémentaire de 1,0 = 1,6 ETP

Regroupement de deux écoles

Recommandation est conditionnelle à...



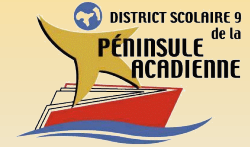
3. Assurer aucune classe combinée jusqu'en 2015-2016.

Sans regroupement, il y aurait des groupes combinés dans chaque école:

- Le district n'a pas fait de dégroupement « split » en 2011-2012;
- Il y a déjà des classes combinées à l'école Léandre LeGresley;
- À partir de 2012-2013, il y aurait des classes combinées à Ola Léger et en 2013-2014 à Le Maillon;

Regroupement de deux écoles

Recommandation est conditionnelle à...



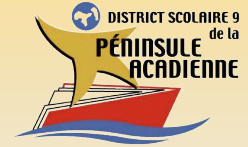
4. Assigner entre **0,15 - 0,2 ETP supplémentaire en direction d'école** afin de permettre une meilleure transition.
5. Assigner au moins le minimum d'aide-enseignante (assistante en éducation) déterminé par la norme et y ajouter **une ressource additionnelle**.

Exemple - si le nombre d'élèves est le suivant et la norme est $1/55,32$ le portrait serait le suivant :

- $11-12 = 141 / 55,32 =$ calcul de la norme de 2,5+ ressource additionnelle de 1,0 = 3,5 ETP – placement de 4 ETP
- $12-13 = 138 / 55,32 =$ calcul de la norme de 2,5 + ressource additionnelle de 1,0 = 3,5 ETP – placement de 4 ETP
- $13-14 = 127 / 55,32 =$ calcul de la norme de 2,3 + ressource additionnelle de 1,0 = 3,3 ETP – placement de 4 ETP
- $14-15 = 123 / 55,32 =$ calcul de la norme de 2,2 + ressource additionnelle de 1,0 = 3,2 ETP – placement 4 ETP
- $15-16 = 118 / 55,32 =$ calcul de la norme de 2,1 + ressource additionnelle de 1,0 = 3,1 ETP – placement de 4 ETP

Regroupement de deux écoles

Recommandation est conditionnelle à...



6. Assurer un service minimal en psychologie selon la norme (1 / 1 200) et ce aussi longtemps que cette ressource est gérée par le district, et conditionnel aux consignes administratives requises à la mise en place du programme provincial des services intégrés.

Recommandation du CÉD

Suite a la lecture des opinions et des mémoires des parents et des tuteurs légaux, et tout en considérant les opinions du public, le Conseil d'éducation du District scolaire 9 de la Péninsule acadienne recommande au ministère de l'Éducation et du Développement de la Petite enfance...

- 1) Le transfert des élèves de l'école Le Maillon vers l'école Léandre LeGresley, en y ajoutant les élèves du niveau primaire en provenance de la localité de Maissonette;**
- 2) Le maintien de l'école Ola Léger ouverte (conditionnel au point précédent).**

Et...

Recommandation du CÉD

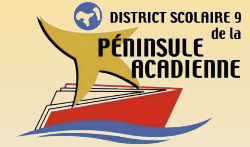
Étant donné que la population de l'école Ola Léger favorise très majoritairement que leur école demeure ouverte, le CÉD recommande le maintien de leur école à condition:

- ❑ D'accorder la demande de rezonage aux parents de Maisonnette;
- ❑ Seules les réparations d'ordre sécuritaire (ex: ordre du prévôt, etc.) seront effectuées au bâtiment de Ola Léger;
- ❑ Si les réparations requises à l'école Ola Léger remettent en question la viabilité de l'école, la décision devra être réévaluée par le CED;
- ❑ Les conditions de la recommandation (services améliorés) s'appliquent uniquement aux écoles regroupées.

Cette décision ne cadre pas entièrement avec les paramètres décisionnels du CÉD élaborés au plan quinquennal.

Regroupement de deux des écoles

Nombre de groupes classes – si regroupement

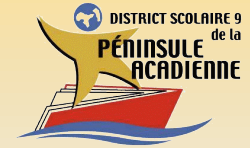


Scénarios de regroupement des élèves de l'école Le Maillon et l'école Léandre LeGresley, en y ajoutant les élèves du niveau primaire en provenance de la localité de Maisonnette:

	Fusion des deux écoles + Maisonnette									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M	13	1	13	1	5	1	10	1	10	1
1	16	1	13	1	13	1	5	1	10	1
2	12	1	16	1	13	1	13	1	5	1
3	20	1	12	1	16	1	13	1	13	1
4	19	1	20	1	12	1	16	1	13	1
5	15	1	19	1	20	1	12	1	16	1
6	14	1	15	1	19	1	20	1	12	1
7	16	1	14	1	15	1	19	1	20	1
8	16	1	16	1	14	1	15	1	19	1
Total	141	9	138	9	127	9	123	9	118	9

Regroupement de deux des écoles

Nombre de groupes classes – si rezonage

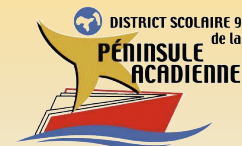


Cependant, l'école d'Ola Léger, par le maintien de son école et le rezonage de la localité de Maisonnette, verrait sa clientèle diminuée et, du fait même, aurait plus de classes combinées au long des années :

	OLA sans Maisonnette									
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
M	9	1	4		11	1	7	1	7	
1	10	1	9	1	4		11		7	1
2	8		10	1	9	1	4	1	11	1
3	5	1	8		10		9		4	
4	12		5	1	8	1	10	1	9	1
5	11	1	12		5		8		10	
6	11		11	1	12	1	5	1	8	1
7	9	1	11		11		12		5	
8	13	1	9	1	11	1	11	1	12	1
Total	88	6	79	5	81	5	77	5	73	5

Regroupement des deux écoles

Nombre de groupes classes



Statu quo										
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
Statu quo - ELL	50	3	51	3	55	4	52	4	52	4
Statu quo - Maillon	62	5	59	5	46	3	45	3	40	3
Statu quo - Ola Léger	117	9	107	8	107	8	103	8	99	7
Recommandation										
	2011-2012		2012-2013		2013-2014		2014-2015		2015-2016	
	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe	Élèves	Groupe
Total regroupement ELL + Maillon (+) Maisonnette	141	9	138	9	127	9	123	9	118	9
Ola (-) Maisonnette	88	6	79	5	81	5	77	5	73	5

Recommandation

- La recommandation au Ministre sera faite en vue d'une décision avant la fin de la présente année scolaire et pour mise en vigueur en septembre 2011.
- Lorsqu'il reçoit une recommandation visant la fermeture d'une école, le Ministre doit l'examiner en fonction des principes de l'équité de la procédure, en considérant les facteurs pris en compte pendant le processus de consultation publique. Le Ministre peut approuver la recommandation ou il peut la rejeter.
- Une décision rapide permettrait d'assurer une transition plus facile pour les élèves, les parents et le personnel et assurer une meilleure planification de tous les aspects entourant ce transfert. Il est cependant recommandé que le Ministre accepte de réinvestir certaines économies, ceci étant les conditions à l'acceptation de fusionner les écoles.
- Cette entente devra s'appliquer pour 5 années (soit de 2011-2012 à 2015-2016).

Concertation

Étapes à venir



- Avis au Ministre - le CÉD informera le Ministre par écrit de sa recommandation
- Réunion publique – 20 juin 2011
- Approbation ou rejet du Ministre
- Si la recommandation est approuvée, l'administration et le CÉD informeront les parents en assurant un préavis de transfert suffisant pour les parents, les élèves et le personnel.

Merci!



Merci de votre attention
et de votre collaboration!

Les élèves d'abord...